
Séance du 12 février 2020 - 18h00

Délibération N°2020/34
Date de convocation : 30 janvier 2020
Nombre de conseillers en exercice : 74

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Bévillets
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

L'an deux mille vingt, le 12 février 2020 à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la Salle des fêtes de Carnières, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Etaient présents (50 titulaires) :

Alexandre BASQUIN	Vincent WAXIN	Hubert DEJARDIN
Yannick HERBET	Jacques OLIVIER	Nathalie GAVE
Christian PAYEN	Pierre-Henri DUDANT	Jean-Pierre THIEULEUX
Christian PECQUEUX	Marie-Lise MARLIOT	Francis LEBLON
Dominique LAMOURET	Didier BONIFACE	Frédéric BRICOUT
Denis COLLIN	Pierre LEVEQUE	Anne-Sophie MERY-DUEZ
Bernard POULAIN	Liliane RICHOMME	Martine THUILLEZ
Sandrine TRIOUX	Alain GOETGHELUCK	Gérard TAISNE
Gilles PELLETIER	Bernard PLET	Jean-Claude GERARD
Bertrand LEFEBVRE	Jean-Louis CAUDRELIER	Annie DORLOT
Bruno MANNEL	Joseph MODARELLI	Serge SIMEON
Pascal FOULON	Janine TOURAINNE	Marc PLATEAU
Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART	Laurence RIBES
Didier BLEUSE	Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN
Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU
Pascal ROELS	Jean-Paul CAILLIEZ	Axelle DOERLER
Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE-MAILLY	

Membres excusés (4) :

Laurent LOIGNON, Alban BAJODEK, Pierre LAUDE, Laurent COULON

Membres absents (11) :

Denise LESAGE, Jean-Félix MACAREZ, Brigitte ROLAND-BEC, Alain RIQUET, Francis STOCLET, Karine ELOIR, Marc DUFRENNE, Francis GOURAUD, Jean-Pierre RICHEZ, Daniel CATTIAUX, Stéphane JUMEAUX

Membres ayant donné procuration (9) :

Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET, Agnès BERANGER à Frédéric BRICOUT, Régine DHOLLANDE à Denis COLLIN, Brigitte PRUVOT à Bernard POULAIN, Patrice BONIFACE à Pascal FOULON, Charles BLANGIS à Serge SIMEON, Isabelle PIERARD à Bruno MANNEL, Pascal LEVEQUE à Nathalie GAVE, Jacky DUMINY à Michel HENNEQUART

Madame Laurence RIBES est élue secrétaire de séance.

Délibération n°2020/34 : Portant cession de terrains au profit de la Commune de Ligny-en-Cambrésis

La Communauté d'Agglomération détient un patrimoine foncier important dont notamment des terrains, espaces naturels, sur la commune de Ligny-en-Cambrésis.

En bordure de ces terrains, la commune de Ligny-en-Cambrésis a mené des travaux de voirie et d'assainissement dont notamment la prolongation de la rue Eugène Fievet ainsi que la création d'un chemin reliant la rue Fievet à la rue de la République.

Aussi, par suite d'un bornage récent du site dans le cadre d'un autre dossier, il s'avère que les parcelles, propriétés de la CA2C, s'étendent sur les ouvrages communaux, les limites réelles étant différentes des limites administratives et fiscales.

Il convient donc de régulariser la situation en cédant à la commune les morceaux de parcelles accueillant ces ouvrages communaux.

Ces parcelles, cadastrées ZK 171, 174, 176, 188, 186, 183, représentent une bande de terrain de 2 293 m², estimée à 0,45 €/m² par le service des domaines soit un prix de cession à hauteur de 1 032 €.

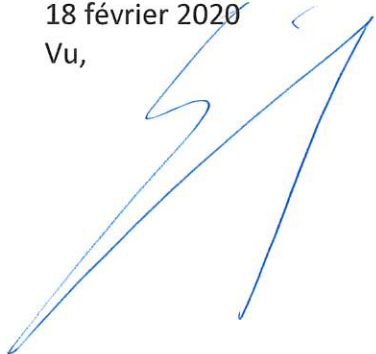
Vu l'estimation du Domaine datée du 17 mai 2019 annexée à la présente délibération,

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'autoriser la vente des terrains identifiés aux conditions financières sus-évoquées ;**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette transaction.**

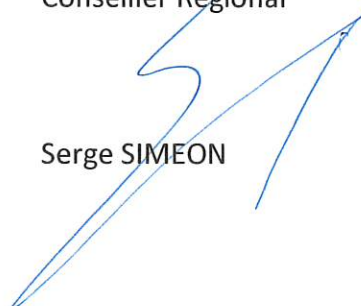
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 18 février 2020 et de la publication le
18 février 2020
Vu,



Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 18 février 2020

Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional



Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAI ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.



N°7300-SD
(mars 2016)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES
HAUTS-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DU NORD
POLE GESTION PUBLIQUE
Division de l'évaluation domaine

Adresse : 83 avenue Kennedy, BP 70689 59033 LILLE Cedex

POUR MÔUS JOINDRE :

Evaluateur : Philippe CADEL
Téléphone : 03 20 02 80 80
Courriel : dngp@pole-evaluation@dgfpe.hauts-de-france.gouv.fr
Réf. LUDO : 2016-348V1111

Monsieur le Président de la Communauté
d'Agglomération du Cauldreisis-Catelsis
39 rue de l'igny
59510 CAUDRY

Le 17/05/2019

Le Directeur Régional des Finances Publiques

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

DISPOSITIONS IN URSV : FRAISONS CAULDRISIS, ZK 64 n, ZK 65 n, ZK 66 n, ZK 67 n, ZK 120 n,
ZK 127 n, ZK 129 n, ZK 127 n, ZK 121, et ZK 120 pour section 4n, 5n, 3n
Aviser en uersv : Rue Eugène Frevet et lieu-dit de la Rivière des Moris à LIGNY EN
CAULDRISIS
VALEUR VÉNALE : 80 000 € AVEC UNE MARGE DE NÉGOCIATION DE 15 %.

1 - SERVICE CONSULTANT : COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE CAULDRISIS-CATELIS (CA2C)

APPARE SAUVÉ PAR : Yann BONNAIRE

2 - Date de consultation : 16/04/19
Date de réception : 17/04/19
Date de visite : 10/05/19
Date de constitution du dossier « en état » : 10/05/19

3 - OPERATIONS SOUMISES A L'AVIS DE DOMAINE - DESCRIPTION DE PROJET ENVOYÉ

Dans le cadre d'un projet de cession par la CA2C, demande d'actualisation de la valeur vénale d'un ensemble immobilier non bâti sis Rue Eugène Frevet et lieu-dit de la Rivière des Moris et cadastre ZK 64 p1 pour 9h44, ZK 64 p2 pour 7h61, ZK 64 p3 pour 30h92, ZK 64 p4 pour 0h23, ZK 65 p1 pour 1h11, ZK 65 p2 pour 1h49, ZK 66 p1 pour 0h23, ZK 66 p2 pour 7h75, ZK 67 p1 pour 81h04, ZK 67 p2 pour 1h39, ZK 67 p3 pour 4h21, ZK 129 p1 pour 1h53, ZK 129 p2 pour 1h19h87, ZK 129 p3 pour 10h19, ZK 127 p1 pour 7h64, ZK 127 p2 pour 2h76, ZK 121 pour 8h46, ZK 120 p1 pour 5h70, ZK 120 p2 pour 8h15 et ZK 120 p3 pour 7h76 soit une contenance totale de 41h54h36.

4 - Description in situ

Terrains en nature desquels vert, terrain en friche et pâture consistant en une ancienne décharge recouverte d'oasis sur environ 2000 m² sont classés comme constructibles dans le futur PLU.

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

5 - Situation juridique

Nom du propriétaire : Communauté d'Agglomération du Cauldreisis Catelsis (CA2C)

Situation d'occupation : libre

6 - Urbanisme et permis

Zone 1 AU au PLU approuvé de 2014 - Zone UA pour les 2 terrains à bâtir, zone A pour la parcelle ZK 120 p3 et zone N pour le reste des parcelles selon demande d'évaluation de 2016.

7 - Détermination de la valeur vénale

La valeur vénale est déterminée par la méthode de comparaison et être estimée à 80 000 € avec une marge de négociation de -15% dont :

- parcelle ZK 64 p1 et p 2 : 60 000 € ;

- autres parcelles : 20 000 € .

8 - Dotation de valeur

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du service du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée ou la délibération n'était pas prise dans le délai d'un an et demi (18 mois) ou si les conditions du projet ou les règles d'urbanisme étaient modifiées.

9 - Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la redaction d'archéologie préventive, de présence d'antenne, de terrasses et des risques liés au sismisme, de plomb ou de pollution des sols.

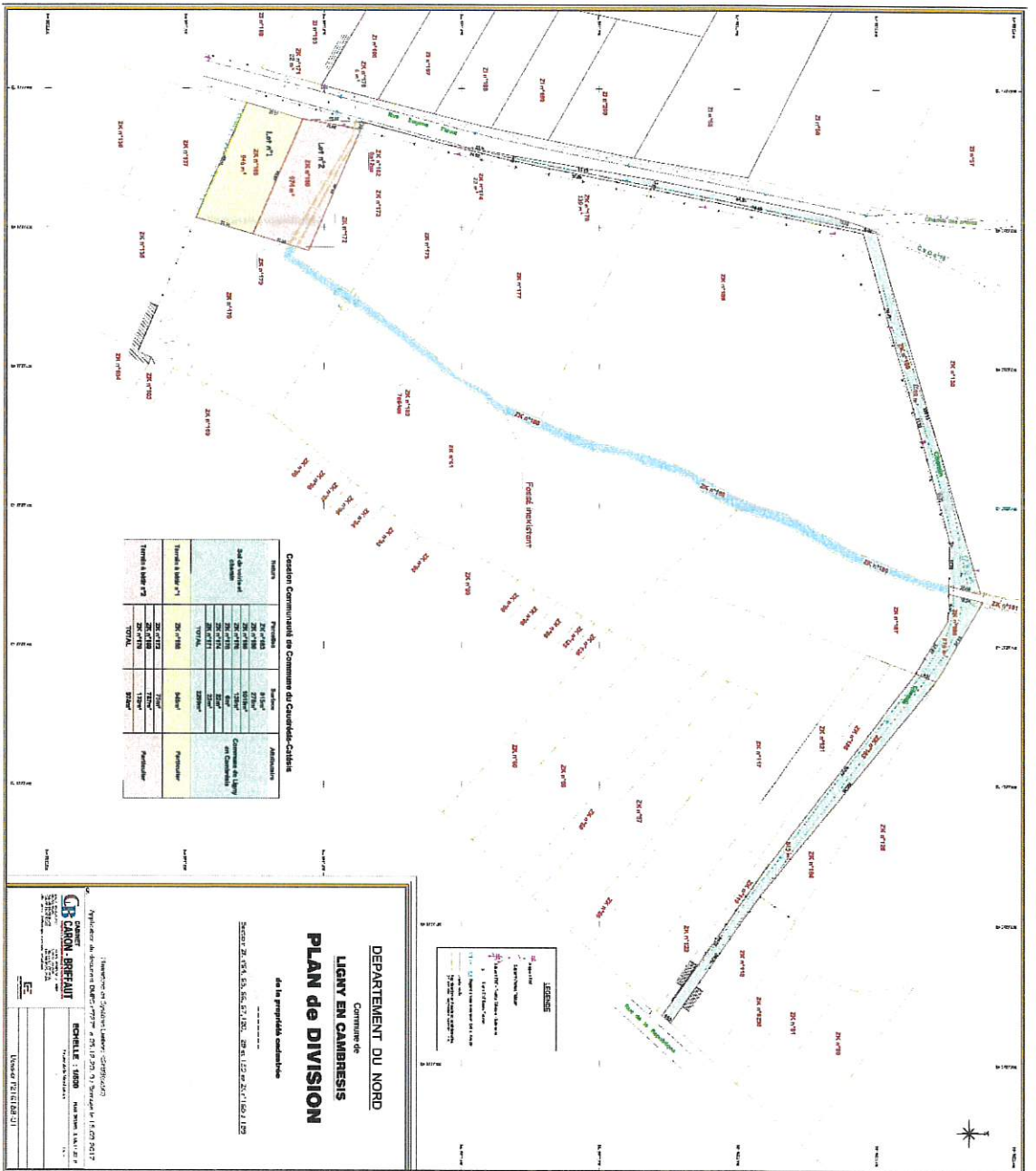
L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, en surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de la enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur régional des Finances publiques et par délégation,

L'inspecteur des Finances Publiques
M. Philippe CADEL

L'engagement de votre demande a été reçu et un traitement informatique a été effectué et de notification, par le loi n°73-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, service agréé des directions départementales compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques



Compte Communal de la Commune de Cambresis

Section	Parcelles	Surface	Assiette
Sous-section 1	21-118	1000 m ²	Commune de Cambresis
	21-119	1000 m ²	
	21-120	1000 m ²	
	TOTAL	3000 m ²	
Sous-section 2	21-121	1000 m ²	Particulier
	21-122	1000 m ²	
	21-123	1000 m ²	
	TOTAL	3000 m ²	

DEPARTEMENT DU NORD
 Commune de
LIGNY EN CAMBRESIS
 de la propriété communale

Section 21-118, 21-119, 21-120, 21-121, 21-122, 21-123

Travaux de voirie communale

Approuvé par le Conseil Municipal le 14/05/2017

Approuvé par le Maire le 14/05/2017

CB CARON-BREFFAUT

10 rue de la République - 59100 Cambresis - Nord

03 20 30 10 10

LE

LIGNY EN CAMBRESIS